



COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 11 octobre 2011

CONNECTING CITIZEN PORTS 21, UN PARTENARIAT INTERREG ENTRE SEPT PORTS EUROPEENS

Ce mardi 11 octobre, les autorités des Ports de Bruxelles, Liège, Lille, Paris, Port de Suisse, Rheinport Basel-Mulhouse-Weil et la Province d'Utrecht ont signé la convention officialisant le projet "Connecting Citizen Ports 21 (CCP21)", conclu dans le cadre du programme INTERREG IVB de l'Union européenne.

A travers ce partenariat, les Ports entendent collaborer pour partager leurs expériences respectives dans une série de dossiers:

- l'amélioration de l'image des ports intérieurs
- la promotion de la cohabitation par des projets innovants permettant la mixité des usages
- l'optimisation de la chaîne logistique
- la promotion d'une distribution urbaine durable.

Pour chaque thème, les partenaires envisageront des actions communes pour lesquelles chaque partenaire prendra également en charge certains investissements.

Les ports intérieurs européens occupent une place cruciale pour la logistique et la distribution urbaine. Le transport par la voie d'eau est en effet le moyen le plus respectueux de l'environnement, le plus fiable et le plus sûr pour le transport de fret. L'emplacement des ports intérieurs, dans la ville-même, présente des opportunités pour de nouveaux concepts logistiques et spatiaux, comme la distribution urbaine, le transport régional de conteneurs et l'utilisation multimodale de l'espace. Si l'on veut les connecter au réseau européen et les faire jouer sur l'échiquier de la logistique mondiale, il est nécessaire que les ports intérieurs continuent à se développer.

Le projet rentré par les sept partenaires, sous l'égide du Port de Bruxelles, a obtenu l'approbation des autorités européennes, et sera financé par le programme INTERREG IVB (Europe du Nord-Ouest) à hauteur de 3,9 millions d'euros jusque fin juin 2014, pour un financement global de 8,2 millions d'euros.

INTERREG est l'initiative communautaire du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

L'objectif de la nouvelle phase d'INTERREG est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire.

Pour de plus amples informations:

Port de Bruxelles

Direction Marketing & Développement : 02 421 66 55 ou
Sylvain Godfroid, coordinateur communication et marketing
0497 599 044 - sgodfroid@port.irisnet.be
Karin Marcoux, responsable presse néerlandophone
0494 577 778 - kmarcoux@port.irisnet.be